



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Métiers aidant et accompagnant

Question écrite n° 24782

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les métiers des aidants et accompagnants de personnes malades ou handicapées. Le secteur de l'aide à la personne connaît des difficultés récurrentes de recrutement. Peu attractifs financièrement, ces métiers ne nécessitent aucune qualification obligatoire. Les bénéficiaires, déjà confrontés aux difficultés de leur situation personnelle, doivent donc conjuguer avec des changements fréquents de personnel tandis que les entreprises de services à la personne doivent composer avec cette pénurie relative de travailleurs. Dans un contexte où le chômage demeure toujours massif en France, ces métiers semblent davantage perçus comme un moyen de remettre un pied dans le monde du travail, que comme un choix de carrière. Avec le vieillissement de la population et l'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées, les perspectives sont importantes pour ce secteur. Dès lors, il semble indispensable de rendre obligatoire un parcours de formation et de revaloriser financièrement ces métiers. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24782

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10256

Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)